



Etablissement public
du Marais poitevin

Stage

Construction d'une typologie des fossés à l'échelle du Marais poitevin et d'un plan d'échantillonnage

Situé entre les estuaires de la Loire et de la Gironde, le Marais poitevin est la zone humide la plus vaste du littoral atlantique français avec un peu plus de 100 000 ha. Issu du comblement de l'ancien golfe marin des Pictons, ce marais rétro-littoral joue un rôle d'interface entre son bassin versant, qui couvre 639 000 ha, et la façade maritime.

Sur le plan hydraulique, le Marais poitevin se trouve à l'aval de 4 bassins hydrographiques :

- Le bassin du Lay ;
- Le bassin de la Vendée ;
- Le bassin de la Sèvre Niortaise et des marais mouillés associés ;
- Le bassin du Curé qui englobe les canaux de la Banche et de la Brune.

Né de l'action combinée de l'Homme et de la nature, le Marais poitevin est un milieu complexe où l'eau occupe une place primordiale. On dénombre ainsi plus de 8 000 km de canaux et voies d'eau qui se structurent autour de grands axes hydrauliques qui maillent le territoire et permettent tantôt d'évacuer les excès d'eau et tantôt d'assurer un soutien d'étiage.

Ce territoire, très anthropisé, recèle une biodiversité remarquable qui a valu au site son classement au titre de la politique Natura 2000.

Sur ce territoire, des programmes pluriannuels de travaux ont lieu, avec pour finalité l'amélioration de la fonctionnalité de la zone humide, qui passe par le bon état des masses d'eau associées. Ces programmes font l'objet d'évaluation. Ce fut le cas en 2019/2020 où 438 km de canaux représentant 1 166 séquences ont été expertisés. Les descripteurs retenus ont permis de qualifier l'état des fonctions hydraulique, épuratoire et biologique.

A l'issue de cette première analyse, différents projets ont été évoqués pour mobiliser cette expertise de terrain et en faire un outil d'aide à la décision et à la programmation des travaux, en construisant une typologie des fossés à l'échelle du Marais poitevin.

Aussi, l'EPMP, en charge de l'évaluation de ces programmes pluriannuels de travaux et de leur coordination, recherche un stagiaire pour élaborer cette typologie.

Missions du stagiaire :

- Etablir une typologie des fossés à l'échelle du Marais poitevin

Quel type de fossé avons-nous sur le marais poitevin ? Existe-t-il des différences suivant les entités de marais ou le type de réseau ?

Il s'agit, à partir des descripteurs mesurés à l'échelle des séquences, d'établir une typologie des canaux. Il est attendu que cette typologie soit construite en prenant en compte les différentes composantes de la voie d'eau (surface en eau, végétation aquatique, berges...)

Cette typologie doit être établie :

- A l'échelle de la zone humide

- A l'échelle des différentes entités de marais (marais mouillés, intermédiaires et desséchés)
- A l'échelle des différentes voies d'eau (réseaux primaire, secondaire et tertiaire).

La méthodologie reste à construire. Elle s'appuiera sur différents outils d'analyses statistiques.

- o Etudier la contribution des principaux types de fossés à la fonctionnalité de la zone humide

Comment ces types de fossés participent-ils à l'expression de la fonctionnalité de la zone humide ? Quel type de fossé privilégier ? Où ? Quels sont les facteurs limitants ?

Il s'agira, sur la base de ressources bibliographiques et à dire d'experts, d'établir la contribution des différents types de fossés à la fonctionnalité de la zone humide (en reprenant les fonctions étudiées, à savoir hydraulique, épuratoire et biologique).

Ces contributions devront être mises en perspectives avec :

- L'optimum qui peut être atteint sur la zone humide (fossé qui théoriquement est le plus contributif) ;
- Les entités de marais et le type de réseau. Il s'agira de voir quels pourraient être ces optimums en fonction des entités de fossés et du type de réseau.

Elles devront également être mises en perspectives avec le bilan évaluatif mené en 2019/2020 qui met en avant les efforts à produire en direction des fonctions biologique et épuratoire.

- o Mise à jour de la couche réseau existante

Quel réseau retenir dans le cadre des politiques d'évaluation ?

Il s'agira, sur la base des étapes précédentes, de définir un réseau d'échantillonnage représentatif de la typologie de fossés et de leur fonctionnalité. Ce réseau devra être représentatif des différentes entités de marais, des types de réseau mais aussi être présent sur l'ensemble du territoire de manière homogène.

Ce réseau sera mobilisé lors de la prochaine évaluation qui devrait intervenir en 2025/2026.

- o Etablir la contribution des unités hydrauliques aux masses d'eau associées (facultatif)

Quel lien entretiennent les UHC avec les masses d'eau associées ? Comment contribuent-elles à leur amélioration ou non ?

Il s'agira, sur la base de l'analyse du fonctionnement hydraulique des différentes unités hydrauliques qui constituent le Marais poitevin, de voir les relations que les UHC entretiennent avec les masses d'eau associées, en périodes hivernale et estivale et de qualifier cette relation, sur la base de schéma type.

Niveau : bac +5 spécialisé dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques

Compétences et aptitudes :

- Maîtrise des outils de bureautique
- Maîtrise des analyses et outils statistiques, notamment le logiciel R
- Maîtrise des outils géomatiques (QGIS, PostgreSQL)
- Sens de l'écoute et du relationnel
- Qualités rédactionnelles
- Réactivité et autonomie
- Formation en statistiques appliquées à l'écologie
- Une connaissance des milieux aquatiques et de l'organisation administrative de la gestion de l'eau serait un plus
- Une connaissance des zones humides, des marais rétro-littoraux ainsi que du territoire serait un plus
- Goût et aptitude pour le terrain
- Permis B

Période de stage : du printemps à l'automne 2022

Lieu du stage : Luçon (85)

Encadrement :

L'encadrement sera assuré par M. Guilbaud – chargé de mission règles de gestion de l'eau

Un soutien sera apporté par le Forum des Marais Atlantiques sur la construction et la validation de la méthodologie.

Conditions d'accueil :

- Indemnité de stage
- Prise en charge des frais de déplacement liés à la mission

Contact :

Lettre et CV à adresser à

Simon-Pierre Guilbaud

simonpierre.guilbaud@epmp-marais-poitevin.fr

EPMP

1, rue Richelieu

85400 Luçon